



Programme de bourses Internationales de master de l'Université Paris-Saclay Année académique 2017-2018

Questions / réponses

Comment puis-je candidater à une bourse ?

Il faut dans un premier temps candidater à un master et être admis à ce master.

Seuls les étudiants admis à un master de l'Université Paris-Saclay et qui reçoivent un courriel automatique leur proposant de candidater à la bourse peuvent compléter un dossier de candidature en ligne.

Comment puis-je candidater à un master ?

Les candidatures à un master se font en ligne à partir du site internet de l'Université Paris-Saclay <https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/admission>

Vous pouvez candidater jusqu'à 7 masters différents.

Je suis admis à un master de l'Université Paris-Saclay, puis-je candidater à la bourse ?

Non, seuls les étudiants qui recevront un courriel de l'Université Paris-Saclay leur proposant de postuler à une bourse pourront compléter un dossier de candidature à la bourse.

Aucune candidature spontanée n'est possible.

Comment puis-je savoir si mon dossier a été sélectionné pour le programme de bourse ?

Les étudiants admis à un master de l'Université Paris-Saclay dont les dossiers sont sélectionnés pour candidater à la bourse, reçoivent un courriel automatique les informant de cette sélection.

Je suis admis à un master de l'Université Paris-Saclay, cela veut-il dire que j'ai obtenu la bourse ?

Non, l'admission à un master n'ouvre pas droit automatiquement à une bourse.

Seuls les étudiants qui auront candidaté à une bourse et dont la candidature aura été retenue par le jury, obtiendront une bourse. **Tous les lauréats du programme de bourses de l'Université Paris-Saclay reçoivent un courriel les informant qu'une bourse leur a été attribuée.**

Je suis admis à un master et je n'ai pas reçu de courriel automatique me proposant de candidater à la bourse, puis-je tout de même candidater ?

Non. Si vous n'avez pas reçu de courriel vous proposant de candidater à la bourse, c'est que votre dossier n'a pas été retenu pour être candidat, vous ne pourrez donc pas candidater à la bourse de l'Université Paris-Saclay.

Si je ne suis pas contacté par courriel, puis-je quand même déposer un dossier de candidature à la bourse ?

Non, aucune candidature spontanée n'est possible.

Je suis admis à plusieurs masters et j'ai reçu un courriel automatique me proposant de candidater à la bourse, cette candidature est-elle valable pour tous les masters où je suis admis ?

Non. Dans le courriel automatique que vous avez reçu figure le nom du master pour lequel il vous est proposé de compléter un dossier de bourse en ligne, cette proposition n'est valable que pour ce master.

Chaque dossier de bourse correspond à un master bien précis, il n'est pas interchangeable avec un autre.

J'ai postulé à plusieurs masters de l'Université Paris-Saclay et j'ai reçu plusieurs courriels automatiques me proposant de postuler à la bourse, puis-je compléter plusieurs dossiers ?

Si vous êtes admis à plusieurs masters de l'Université Paris-Saclay, il se peut que votre dossier soit sélectionné plusieurs fois. Vous pourrez ainsi compléter plusieurs dossiers de candidature.

Si vous obtenez une bourse pour plusieurs masters, vous devrez faire un choix parmi ces masters.

Une bourse attribuée pour un master peut-elle être reportée sur un autre master ?

Non, la bourse est uniquement valable pour le master pour lequel vous avez été admis et pour lequel vous avez complété un dossier de bourse.

J'ai été sélectionné à la première vague, si je ne réponds pas dans les délais, ma candidature sera-t-elle encore valide pour la seconde vague ?

Oui, mais il vous est conseillé de répondre dans les délais.

J'ai été admis en M1 et on me propose de candidater à la bourse, si je l'obtiens, vais-je continuer à en bénéficier l'année d'après (2018-2019) en M2 ?

Oui, mais sous réserve de l'obtention des crédits nécessaires à votre passage en M2.

Ma formation prévoit une période obligatoire d'études effectuée dans un autre établissement que mon établissement d'inscription (exemple : double diplôme), vais-je continuer à percevoir ma bourse pendant cette période ?

Le maintien de la bourse dans le cadre de périodes d'études (obligatoires) dans un autre établissement que votre établissement d'inscription administrative sera étudié au cas par cas.

Puis-je cumuler la bourse de l'Université Paris-Saclay avec une autre bourse ?

Oui, mais le montant de cette 2^{ème} bourse ne doit pas être supérieur à 600€ mensuels.

J'ai complété en ligne mon dossier de demande de bourse, un des deux référents ne répond pas, cela pose-t-il un problème pour mon dossier ?

Oui, pour être complet le dossier doit comprendre les recommandations des **deux référents**. Sinon il sera inéligible.

J'ai complété en ligne mon dossier de demande de bourse, un des deux référents ne répond pas, puis-je communiquer les coordonnées d'un nouveau référent ?

Non, ce n'est pas possible.

Comment puis-je savoir que mon dossier est complet ?

Votre dossier sera complet lorsque les deux référents auront complété et validé leur formulaire de recommandation, vous recevrez un courriel automatique à chaque validation.

Aucun courriel spécifique ne vous sera envoyé vous informant que votre dossier est complet.

C'est à vous de vous assurer que les deux référents ont bien complété et validé leur formulaire dans les délais.

J'ai complété mon dossier hors délai, ai-je un recours ?

Non aucun recours n'est possible.

Comment serai-je informé des résultats d'attributions des bourses ?

Tous les candidats au programme de bourses de l'Université Paris-Saclay, qu'ils soient lauréats ou non, seront informés par email de la décision du jury.

Je suis sur liste d'attente, quand saurai-je si j'ai obtenu la bourse ?

Les candidats sur liste d'attente seront prévenus par email au fur et à mesure des désistements.

Attention, certains désistements peuvent arriver tardivement, vers la fin août par exemple.

Vais-je recevoir la bourse avant mon départ pour la France ?

Non, vous recevrez le premier versement de votre bourse environ 6 semaines après votre arrivée en France. Il vous faut prévoir suffisamment d'argent pour régler tous vos frais d'installation, frais d'inscription, sécurité sociale étudiante...

Puis-je recevoir une avance sur ma bourse avant mon départ en France ?

Non, aucune avance ne sera possible.

Quel établissement me versera ma bourse ?

C'est votre établissement d'inscription administrative qui procédera au versement de votre bourse.

Si j'ai la bourse, dois-je quand même régler les frais d'inscription ?

Oui.

A combien se montent les frais d'inscription ?

Les frais d'inscriptions (260€) et d'adhésion à la sécurité sociale étudiante (250€) sont obligatoires. Ils vous seront demandés lors de votre inscription.

Attention, il est parfois demandé des **frais de scolarité** pour certains masters internationaux. Renseignez-vous auprès du service pédagogique de votre master.

Quelles sont les dates de clôtures des différentes vagues de candidatures au programme de bourses de l'Université Paris-Saclay ?

Les dates de clôtures figureront dans le courriel automatique que vous recevrez si votre dossier est retenu pour candidater à la bourse.

J'ai obtenu une bourse mais j'ai décidé de reporter d'un an mes études, vais-je pouvoir conserver ma bourse pour l'année prochaine (2019/2020) ?

Non. En cas de report d'études, la bourse est perdue.

Où puis-je avoir des informations sur le programme de bourse de l'Université Paris-Saclay ?

Lisez attentivement la note d'information à télécharger sur cette page web :

<https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/programme-de-bourses-internationales-de-master-20172018>